

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL N°D2018/03/22/06

Séance du Jeudi 22 mars 2018

Convocation : le 15 mars 2018
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 23
Procurations : 6

Le vingt deux mars deux mil dix huit, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle Lemaître, Maire..

OBJET :

BUDGET PRIMITIF ANNEXE

« PRODUCTION ELECTRICITE

PHOTOVOLTAÏQUE 2018 »

Présents : Mmes Lemaître Michèle - Le Meute Arlette - Lastennet Françoise - Beyer Chantal - Martin Sylvie - Banki Valérie - Vilain Marie-Christine - Simon Christine - Chédotal Mireille -- Delahaie Marie-Christine - Brillet Elisabeth - Riffaut Béatrice - Mrs Plissonneau Pascal - Aubry Jean-Pierre - Jouand Joël - Guihéneuf Christian - Jorge Philippe - Martineau Jean-Paul - Dubois Paul (arrivé à la question n°3 et avait donné procuration à Mr Martineau) - Forestier Bernard - Martin Christian - Noguet Thierry - Berthebaud Cyrille .

Excusés : Mmes Le Dortz Margarete (qui avait donné procuration à Mr Jouand) - Bernard Renée (qui avait donné procuration à Mr Aubry) - Mrs Jimenez Yannick (qui avait donné procuration à Mme Delahaie) - Corfec Dominique (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Etogo Roger (qui avait donné procuration à Mr Berthebaud) - Lelièvre Patrice (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mme Françoise Lastennet

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment article L 2224 et suivants

Vu l'instruction comptable M4 pour les services publics industriels et commerciaux,

Vu les délibérations adoptées en Conseil Municipal du 23 février 2018, validant les orientations budgétaires présentées dans le rapport d'orientations budgétaires,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 7 février 2018,

Considérant l'individualisation des opérations conduisant à la production d'électricité photovoltaïque dans un budget annexe,

Après avoir entendu Monsieur Joël Jouand , Adjoint aux Finances,

- indiquer que cette année 2018 correspondra à la phase de réalisation des travaux (installation des panneaux photovoltaïques)

- rappeler que les dépenses de TVA devront être réglées avant la perception de leur reversement par le centre des impôts (TVA récupérable sur investissement) qui n'interviendra que fin 2018 après achèvement des travaux d'installation des panneaux.
- Informer que pour cette raison l'équilibre se fera d'une part avec une avance du budget principal vers le budget SPIC pour payer notamment le montant de la TVA récupérable, et d'autre part, un emprunt pour payer le montant HT des travaux.
- et enfin préciser que l'avance sera remboursée dès que possible,

Par ailleurs, il est rappelé au conseil municipal que cette année le compte administratif n'étant pas encore adopté (aucune exécution n'a eu lieu courant 2017), il est procédé à la reprise par anticipation du résultat.

Et après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

ADOpte le budget annexe «Production électricité photovoltaïque»

ce budget annexé à la présente délibération se résume ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 000	6 000
Investissement	166 371	166 371
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 283,70
Total	172 371	172 371

(Cf. ANNEXE Budget Annexe)

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Michèle LEMAITRE

